



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3487

Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 137 571,11 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 9 logements PLS situés 34 rue de la Claire à Lyon 9e

Direction Générale des Services

Direction des Finances

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2017/3487 - GARANTIE SOLLICITEE A HAUTEUR DE 15 % PAR LA SAHLM VILOGIA POUR LA SOUSCRIPTION DE TROIS EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 1 137 571,11 EUROS RELATIF A UNE OPERATION D'ACQUISITION-AMELIORATION DE 9 LOGEMENTS PLS SITUES 34 RUE DE LA CLAIRE A LYON 9E (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par courrier du 4 juillet 2017, le Responsable de Secteur Rhône-Alpes de la SAHLM Vilogia, sise 27, rue Maurice Flandin à Lyon 3^e, a sollicité la garantie la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription de trois emprunts d'un montant total 1 137 571,11 € à contracter auprès de la Banque Postale.

Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition-amélioration de 9 logements PLS situés 34, rue de la Claire à Lyon 9^e.

La SAHLM Vilogia a autorisé le Directeur Général à contracter ces prêts au cours de la séance de son Conseil d'administration du 4 juin 2015.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la SAHLM Vilogia s'engage à réserver à la Ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 50 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 477,76 m².

La SAHLM Vilogia bénéficie à ce jour de 8 978 093,54 € d'autorisations de garanties d'emprunts.

Vu l'article L 2252-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la séance du Conseil d'administration du 4 juin 2015 de la SAHLM Vilogia ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

DELIBERE

1. La Ville de Lyon accorde sa garantie à la SAHLM Vilogia pour le remboursement à hauteur de 15 % de trois emprunts d'un montant total 1 137 571,11 € à contracter auprès de la Banque Postale. Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition-amélioration de 9 logements PLS situés 34, rue de la Claire à Lyon 9^e.

2. Les caractéristiques de ces prêts consentis par la Banque Postale sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	PLS	PLS FONCIER	PLS COMPLEMENTAIRE
Montant :	250 754,11 euros	438 820 euros	447 997 euros
Durée de la période d'amortissement :	40 ANS	50 ANS	30 ANS
Périodicité des échéances :	Trimestrielle		Annuelle
Index :	Livret A		Fixe de 2,39%
Taux d'intérêt :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt		
	+1,11%		
	Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.		
Profil d'amortissement :	Progressif (échéances constantes)		
Remboursement anticipé:	Possible moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle allant jusqu'à 7%.	Possible à chaque date d'échéances moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle	
Modalité de révision :	Simple révisabilité		Pas de révision car taux fixe
Taux de progressivité du capital :	1,86%		2,39%

3. La garantie de la Ville de Lyon est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Banque Postale, la Ville de Lyon s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

4. Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

5. M. le Maire de Lyon ou M. l'Adjoint délégué aux Finances est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lyon, en qualité de garant, au contrat d'emprunt à souscrire par la SAHLM Vilogia auprès de la Banque Postale. Il est également habilité à signer la convention à intervenir réglant les conditions de la présente garantie.

6. Pour avoir sûreté de sa créance, la Ville de Lyon se réserve le droit de prendre une hypothèque ou un nantissement sur les biens de la SAHLM Vilogia. Les frais entraînés par cette hypothèque ou ce nantissement seront à la charge exclusive de la SAHLM Vilogia.

7. La SAHLM Vilogia s'engage à fournir à la Ville de Lyon une copie de ses comptes annuels pour permettre le contrôle financier.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM